Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D11_26-DE

- VILLE DE GEVEZE -

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 28 janvier 2026

Le mercredi 28 janvier à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. LAFROGNE Ronan ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; Mme LAMBARD Héloïse ; M. DAVID Willy.

Absents :
M. PARET Michel ; Mme SAUVEE Chantal ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; M. BUREAU Yannick ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 17
Absents : 10
Procurations : 0
Votants : 17

****

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

N°11/26

1.1. Commande publique

- Etudes de conception concernant l'extension de l'école Léonard de Vinci : BEE+ INGENIERIE (1500 € HT).

1.2. Renonciation au droit de préemption urbain

- Parcelle AH 171 d'une superficie de 724 m², 6 allée du Grand Pré (Bâti sur terrain propre).
- Parcelle AM 526 d'une superficie de 142 m², 6 allée Marie Allo (bâti sur terrain propre).
- Parcelle AO 11 d'une superficie de 616 m², 5 allée de la Rance (bâti sur terrain propre).

1.3. Finances - virements de crédits de chapitre à chapitre

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213501208-20260128-D11_26-DE

Par référence à la délibération 68/22 du 6 juillet 2022 autorisant Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, le conseil est informé d'un virement de crédits comme suit :

- dépenses d'investissement

Opération	Imputation	Libellé	Montant
	1641	Emprunts en euros	1 000 €
30	2115	Terrains bâtis	-1 000 €

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.



Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT